

Nous célébrons, ce dimanche 8 mars, la Journée internationale des droits des femmes. Parmi les auteurs de violences conjugales que nous accompagnons, un bon nombre d'entre eux en connaît, semble-t-il, un rayon sur ces fameux droits dont les femmes bénéficieraient – pour ne pas dire *jouiraient*. À les écouter, leur condamnation aux stages de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple ou sexistes serait due à un complot des femmes, ourdi par des féministes qui seraient allées trop loin et auraient, désormais, tous les droits. Mais de quoi parlons-nous au juste ?

Le droit n'est pas toujours le moyen, pour les classes dominantes, d'asseoir l'ordre établi ; il est aussi, parfois, un outil au service des dominé.e.s, conquis par la lutte politique. Autrement dit, pour détourner une formule consacrée, quand le droit ne sert pas, comme d'ordinaire, à justifier la force, il sert aussi, et c'est heureux, à fortifier la justice. C'est le cas des droits des femmes, qui sont de deux ordres.

D'une part, il y a ces droits aujourd'hui communs à toutes et tous et dont elles étaient auparavant spoliées, faute d'être considérées comme de dignes représentantes du genre humain. On pense bien entendu immédiatement aux droits politiques. Privées de l'accès à la citoyenneté, cantonnées à l'espace domestique, les femmes n'étaient pas reconnues comme sujets de droit mais seulement comme obligées du droit ; traduisons, avec Olympe de Gouges : elles avaient le droit de monter à l'échafaud, mais pas à la tribune. Toujours rattachées à l'autorité d'un homme (fille de, épouse de...), on ne leur reconnaissait pas cette propriété particulière qu'est la dignité, qui nous place hors du commerce des choses. Victimes de l'objectification, quand ce n'est pas de la marchandisation, les femmes n'avaient pas alors leur place dans l'équation de l'égalité formelle, pas leur droit à une parcelle d'universel.

D'autre part, il y a ces droits qui les concernent quasi-exclusivement, à savoir les droits reproductifs. C'est que, une fois reconnu que les femmes représentaient aussi cet être humain générique dont la personne est inaliénable et sacrée, il fallut se rendre compte que cet individu désincarné ressemblait somme toute étrangement à... un homme. C'est le cadeau empoisonné de cette égalité qui, en même temps qu'elle vous reconnaît comme une égale, vous intime de vous conformer à un idéal biaisé (masculin), sans vous en donner les moyens ; ou quand l'abstraction abstrait tout, jusqu'aux conditions de possibilité de l'abstraction. Pour matérialiser l'égalité, il fallait donc garantir aux femmes qu'elles ne soient plus aliénées par l'assignation au travail reproductif, et la meilleure façon de faire était encore de leur reconnaître que, après tout, leurs corps leur appartenaient à elles ; et personne d'autre.

Mais mettons d'emblée les pieds dans le plat. Les femmes ont donc les mêmes droits que les hommes, ainsi que des droits spécifiques ; arithmétiquement, il semblerait donc qu'elles aient « plus » de droits . Est-ce à dire qu'elles auraient donc droit à « plus » que les hommes ? Et voilà les femmes transformées, en un tour de main, de laissées pour compte qu'elles étaient, en nanties du droit. Très vite, la lâcheté aidant, on ne manquera pas de s'attaquer aux droits si « exorbitants » des unes, plutôt qu'aux privilèges des autres.

Dissipons ce malentendu. Il tient à cette croyance tenace que, en octroyant un droit, on conférerait à son détenteur un pouvoir ; or « avoir le droit de faire », c'est moins « être en mesure de faire » que « avoir la garantie qu'on pourra faire ». Et si cette garantie a lieu d'être, c'est uniquement parce qu'une menace plane : le droit, quand il est juste, n'est pas la translation d'un état de fait mais la correction d'un rapport de force. Le code pénal ne prévoit pas « un droit de respirer », mais, s'il prévoit bien, indirectement, un « droit de souffler » au travail (droit à la pause, au repos hebdomadaire...), c'est qu'un autre (l'employeur) a les moyens de nous en empêcher. Tout un chacun nous sommes également sujet de droit et assujetti au droit, selon que les limites nous empêchent ou protègent ; le voleur aussi est protégé contre les vols. Cette universalité, c'est sa force, pour ne pas dire sa beauté.

De cette abstraction de l'égalité advenue par légalité, d'aucuns en concluent que nous serions tous également victimes, en puissance, des rapports de force inhérents à toute relation – comme si nous étions égaux dans la vulnérabilité. C'est oublier que certain.e.s sont structurellement plus victimes que d'autres, telles les femmes, qui connaissent des violences genrées ou sexo-spécifiques. Ces violences s'inscrivent dans une caisse de résonance patriarcale qui en décuple la gravité voire en change la nature : un commentaire désobligeant d'une femme à son mari sur sa tenue, c'est une agression qui entâche l'estime de soi ; la même remarque du mari à son épouse, c'est une pièce d'oppression de plus dans la machine patriarcale du contrôle social des femmes. Pour cesser de confondre l'égalité et la symétrie, apprenons donc raisonner comme il se doit, à savoir : « toutes choses inégales par ailleurs ».

Parce que nous sommes égaux dans l'agression, mais inégaux dans l'oppression, les droits des femmes sont donc bien leurs droits à elles. De là, certains, maladroitement ou malhonnêtement, s'en soulagent, jugeant que, tout bien considéré, les hommes n'auraient pas à se soucier de ces droits. Que diable irions-nous faire dans cette galère ? Et voilà un autre tour de passe, qui revient à considérer que sur le bateau où nous sommes tous embarqués, il s'agirait soit d'être le commandant qui tient la barre, soit le rat qui quitte le navire. Toute correspondance avec la vie relationnelle serait purement fortuite...

Si les droits des femmes sont aussi l'affaire des hommes, c'est tout d'abord tout simplement parce qu'il n'y a pas de droits sans devoirs. Et même si nous sommes tous soumis aux mêmes devoirs, il convient de noter que les hommes constituant le principal contingent des agresseurs, comme a pu le montrer Lucile Peytavin dans *Le coût de la virilité*, c'est à eux que la charge de la dette incombe le plus. Certes, les hommes sont aussi évidemment victimes des hommes, mais là encore, souvent, les femmes, mères de, filles de, épouses de, subissent les répercussions de ces trajectoires délinquantes, parce qu'elles endossent, plus souvent, ce devoir de maintenir, perpétuer et réparer les liens qui tissent le monde social. C'est ce même sens du lien qui peut expliquer, au passage, qu'on les retrouve plus représentées dans certains délits visant la survie de la famille, comme le vol à l'étalage.

Pour respecter les droits des femmes, on attend donc de nous les hommes des choses somme toute basiques comme, pêle-mêle, ne plus violenter, violer ou tuer. Mais voilà, ce monde du « tu ne dois pas », du « fais pas ça, fais pas ça », nous présente là encore un visage quelque peu familier... viril ? C'est qu'on touche là aux limites du droit dans la matrice cosmologique qu'il véhicule, à savoir une somme d'interdits pensés pour un monde où l'on n'est qu'un loup pour l'autre. Ce n'est pourtant pas la Terre que nous habitons ; Femmes merci. C'est encore elles qui majoritairement en effet, se chargent de faire tenir la société, en assumant un devoir proactif, non limitant mais créateur, *praxis* devenue *ethos* qu'est le soin, le souci, l'attention. C'est par cette dernière que nous pourrions sortir de la tension entre la posture attentatoire aux droits et attentiste aux devoirs.

Les droits des femmes de demain, c'est donc peut-être d'abord le droit d'être en partie déchargées de ce fardeau de l'attention. Simone Weil disait d'elle qu'elle consistait à « suspendre sa pensée, à la laisser disponible, vide et pénétrable à l'objet ». Un devoir-être difficile, habitués que nous sommes à tout faire pour la capter, plutôt que la cultiver. Elle suppose l'ultime sacrifice de son intérêt personnel, car, comme elle l'écrivait là encore :

« L'attention est la forme la plus rare et la plus pure de la générosité »